

Avenant N° 2 à la Convention de réalisation d'événement PFUE – SGAE

Vu la convention de réalisation d'événement entre les services du Premier ministre, représentés par Madame Marie-France CURY, sous-directrice de la programmation et des affaires financières des services administratifs et financiers (DSAF), responsable de l'UO « 0359-CSGP-CSPM » du programme 359 « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » et le secrétariat général des affaires européennes (SGAE), représenté par Monsieur Stéphane DUPUIS, secrétaire générale adjoint, en sa qualité de service prescripteur ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Il est ajouté à l'art. 1 de la convention un alinéa après le dernier alinéa rédigé comme suit :

« De la même façon, le délégant confie au délégataire la réalisation des dépenses de crédits hors titre 2 relatives à l'événement « RETEX DE LA PFUE » autorisé par le RPROG dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) en 2022. »

Article 2 :

Il est inséré à l'art. 3, un troisième tableau sous le deuxième alinéa réalisé comme suit :

Références CHORUS pour l'événement « RETEX DE LA PFUE » :	
Domaine fonctionnel :	0359-02
Centre financier :	0359-CSGP-CSPM
Centre de coût :	SPMSGAE075
Code PAM (Projet analytique ministériel)	12-359CSGP-CSPM-RFE569
Libellé du PAM	SGAE-RFE SGAE RETEX PFUE

Article 3

Il est inséré un nouvel article 4.1.1 à la suite de l'art.4.1 rédigé comme suit :

« 4.1.1 – Le budget alloué pour l'événement « RETEX DE LA PFUE », objet de la présente convention, par le RPROG sur l'UO 0359-CSGP-CSPM est de 20 000 € en AE et CP, ventilé selon les modalités précisées en annexe 3. »

Article 4

Il est inséré une annexe 3 à la convention rédigée comme suit :

Annexe 3

Manifestat	SPM Evénements	Total 2022	
		AE	CP
Action 2 - Manifestations correspondant à l'initiative propre de la Présidence française			
Réunion de fonctionnaires et d'experts			
<hr/>			
SGAE			
589	RETEX DE LA PFUE	20 000	20 000

Article 5

Les autres articles sont inchangés. Le présent avenant sera publié, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004, sur le site Gouvernement.fr.

Fait à Paris, le 22/05/2022

Pour les services du Premier ministre,
La sous-directrice de
la programmation et
des affaires financières,

Marie-France CURY

La sous-directrice de la programmation
et des affaires financières

Marie-France CURY

Pour le secrétariat général des
affaires européennes,
Le secrétaire générale adjoint,

Stéphane DUPUIS

Le Secrétaire Général Adjoint,

Stéphane DUPUIS

Copies : SCBCM près les services du Premier ministre et SGPFUE